

LE CHAT FORESTIER ou CHAT SYLVESTRE

(*Felis silvestris silvestris*)



Ordre: Carnivores.

Famille: Félidés.

Taille: 51 à 60 cm + 28 à 32 cm de queue.
Mâle légèrement plus grand que la femelle.

Poids: Femelle : de 2,5 à 5,2 kg.
Mâle: de 3,5 à 7,7 kg, moyenne 5 kg.

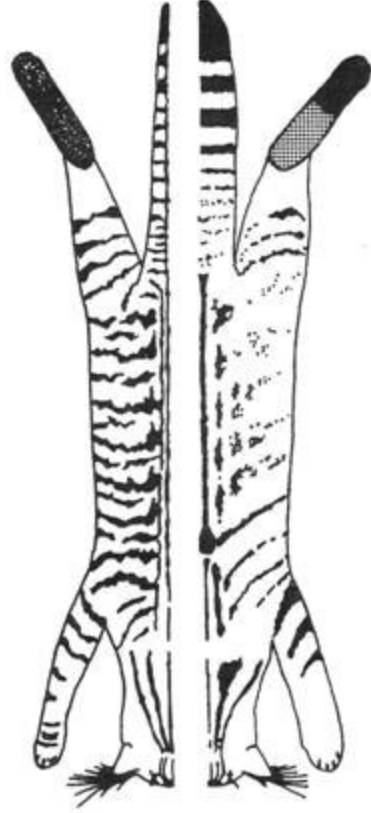
Robe: grise à fauve clair.

Formule dentaire:
3/3 Inc. + 1/1 Can. + 3/2 Prémol. +
1/1 Mol.

Particularités:

Queue cylindrique, touffue et marquée d'anneaux noirs; bande dorsale noire s'arrêtant à la base de la queue; 4 à 5 raies foncées sur les pattes. Crâne plus large, membres

postérieurs plus robustes et fourrure plus épaisse que chez le Chat domestique, lui donnant une allure plus trapue. La distinction entre Chat forestier et Chat domestique est parfois malaisée et cela d'autant plus que l'hybridation est possible.



Signes de présence

- **Empreintes:** forme identique à celle du Chat domestique mais de dimensions supérieures: 35 à 45 mm.
- **Voie:** identique à celle du Chat domestique.
- **Longueur du pas:** 30 à 35 cm (légèrement supérieure à celle du Chat domestique). De plus, le Chat sauvage pose le pied postérieur dans l'empreinte du pied antérieur alors que chez le Chat domestique: il y a chevauchement.



- **Excréments:** posés le plus souvent à proximité des gîtes et à la lisière des massifs boisés.
- Dimensions importantes: 10 à 20 cm de long et 1,5 à 2 cm de diamètre; composés de plusieurs morceaux de 3 à 8 cm, reliés les uns aux autres.

Reproduction

- **Epoque:** rut de la mi-janvier à la fin février.
- **Gestation:** 63 à 69 jours. Une seule portée par an.
- **Nombre de jeunes:** 3-4, indépendants à l'âge de 3 à 4 mois.
- **Maturité sexuelle:** à 10 mois environ.
- **Espérance de vie:** 12 à 15 ans.

Statut de protection

- **Monde:** annexe II de la Convention de Washington: commerce international réglementé.
- **Europe:** annexe II de la Convention de Berne: espèce strictement protégée, de même que son habitat.
- **C.E.E.:** annexe IV de la directive 92/43 («habitats»): espèce nécessitant une protection stricte.
- **Région wallonne:** espèce protégée sur base de l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 30 mars 1983 relatif à la protection de certaines espèces d'animaux vertébrés indigènes vivant à l'état sauvage.

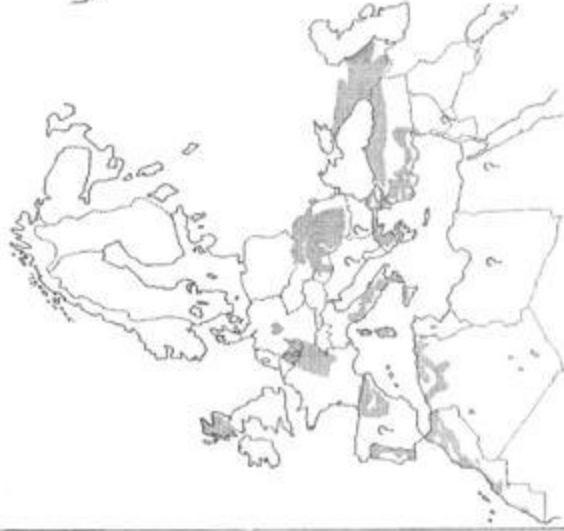
Répartition géographique

- **En Europe:**

L'aire de répartition du Chat forestier est vaste mais morcelée. Occupant autrefois toute l'Europe occidentale, centrale et méridionale ainsi que l'Asie mineure et le Caucase, l'espèce a vu sa distribution se fragmenter suite aux changements climatiques et à la régression des massifs forestiers ou à une pression de chasse trop forte (Grande Bretagne).

- **En Belgique:**

Devenu très rare en Belgique entre 1930 et 1946, le Chat forestier a recolonisé les zones boisées de notre pays, via la Lorraine française et la Gaume à partir de l'immédiat après-guerre, et via l'Eifel et les Hautes Fagnes à partir des années 50. On l'observe maintenant en Gaume, dans le massif ardennais et jusqu'au delà de la dépression de la Fagne et de la Famenne.



Répartition du chat sauvage en Belgique

- ▨ : enquête auprès des préposés (1978)
- : observation postérieure à 1970

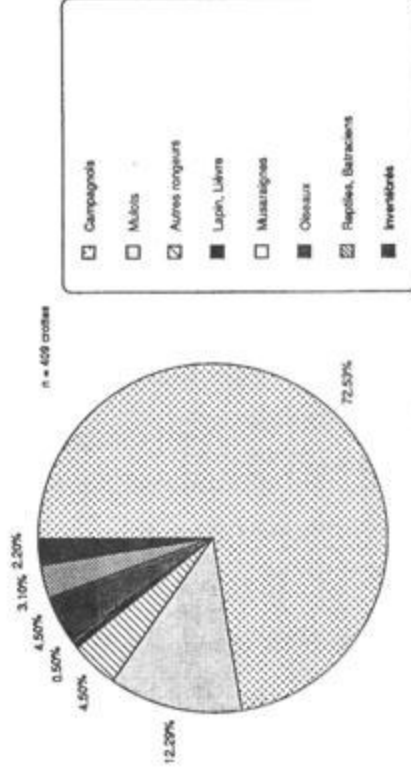
Régime alimentaire

Dans nos régions, le menu du chat sauvage est surtout constitué de petits rongeurs capturés au sol. Lorsque les espèces forestières (campagnols roux, mulots) sont très abondantes, le chat se «spécialise» et ne chasse guère qu'en milieu boisé. Lorsque ces rongeurs se font rares, il exploite alors des habitats ouverts (clairières, lisières, prairies) où il trouve des campagnols agrestes, terrestres ou des champs. Les oiseaux et les grenouilles sont des proies rares, de même que les insectes, les lièvres et les lapins. Les insectivores (musaraignes) ne sont mangés



CONSERVATION DE LA NATURE

qu'exceptionnellement bien qu'ils puissent être capturés.



REGIME du CHAT FORESTIER dans le département de la Meuse

Données d'après F. Léger exprimées en fréquence d'apparition relative dans les croûtes

Habitat

Le Chat forestier est un habitant timide et discret des grands massifs forestiers. N'appréciant guère les hautes futaies pauvres en végétation arbustive et herbacée, ni les peuplements de conifères, il préfère les forêts riches en sous-bois, les taillis, les lisières buissonneuses, les friches basses ou arbustives situées à proximité des prairies. Il se cache dans les fourrés épais, dans les terriers abandonnés de Blaireaux ou de Renards, dans les troncs creux, parmi les racines des gros arbres, dans les anfractuosités des rochers ou dans d'anciennes galeries (ardoisières p. ex.). De jour, il passe le plus clair de son temps dans les milieux fermés (broussailles, forêts,...). Par beau temps, il peut rester de longues heures allongé sur une branche à se chauffer au soleil. Il affectionne pour se reposer, les grosses branches horizontales des arbres au tronc couvert de lierre lui permettant de grimper plus aisément. C'est principalement pendant la nuit que les zones ouvertes sont visitées, principalement les prairies ou les friches où se trouvent les campagnols. Les alentours des villages ou les fermes isolées sont généralement évités.

Territoire-Comportement social

Le Chat forestier mène une vie solitaire et essentiellement nocturne. Son organisation spatiale dépend du type de ressources alimentaires et de la répartition des gîtes de repos diurne. La femelle exploite un domaine vital d'environ 200 ha, celui du mâle varie de 200 à 1270 ha et peut recouvrir plusieurs domaines de femelles. Un mâle n'en tolère aucun autre sur son territoire. Il ne s'associe avec une femelle que durant la saison des accouplements. La communication entre les individus est principalement olfactive. Chez le Chat sylvestre, le marquage du territoire s'effectue de différentes manières: dépôts d'urine, griffades aux arbres associées à des dépôts d'urine, dépôts d'excréments.

Pathologie

L'espèce peut être infestée, sans dommage, par divers parasites gastro-intestinaux (vers). En revanche, il est très sensible aux viroses spécifiques du Chat domestique telles que le typhus ou le coryza. Ces affections sont contagieuses et mortelles pour les jeunes. Elle peut être affectée par la rage mais ne constitue pas un réservoir pour cette maladie.

Menaces

Malgré le fait que l'aire de répartition du Chat forestier continue à s'étendre lentement, plusieurs facteurs agissent défavorablement sur l'espèce.

-Prééage et Chasse

Depuis 1973, sa chasse est fermée. Cela n'a pas empêché de nombreux chats forestiers de se faire prendre au piège à mâchoires dont l'utilisation a été autorisée pour d'autres espèces jusqu'en juin 1992. Il arrive aussi fréquemment que des chasseurs ou des gardes confondent le Chat haret avec le Chat forestier, et que, voulant détruire le premier, ils tirent sur le deuxième...



CONSERVATION DE LA NATURE

- Circulation routière et autres accidents

Comme pour de nombreux autres animaux sauvages, le trafic routier constitue un facteur de risque important pour l'espèce. L'exploitation forestière (débardage) pendant la période de reproduction est également une source de mortalité. Il n'est pas rare, en effet, que des nichées se trouvent dans les tas de bois soient détruites lors de l'enlèvement des grumes.

- Toxiques

L'utilisation d'appâts empoisonnés, pourtant légalement interdite, représente une menace potentielle. Toutefois, aucune donnée toxicologique la concernant n'existe à l'heure actuelle en Belgique.

- Modifications de l'habitat

En Belgique, la superficie forestière s'est accrue depuis un siècle. Cela est dû à l'enrésinement car la superficie feuillue a globalement diminué. La plantation de résineux sur des terres peu productives ou marginales a supprimé bon nombre de lisières. En outre, les pratiques sylvicoles ont évolué (abandon et vieillissement des taillis, élimination de espèces dites secondaires) et ont abouti à une réduction drastique des strates inférieures de végétation. Les abris potentiels, les zones de gîte et la nourriture disponible pour le chat en forêt ont donc tendance à régresser. Les opérations de remembrement rural, par la désarticulation du maillage des haies et des bandes boisées qu'elles entraînent ont pour effet de supprimer les seules voies de communication possibles entre massifs forestiers. Comme les grandes infrastructures routières, elles contribuent certainement à une fragmentation de la population de chats en noyaux relativement isolés les uns des autres.

- Hybridation

L'hybridation est possible entre chats sauvage et domestique et les hybrides sont féconds. Elle est d'autant plus fréquente que la taille des populations du Chat sauvage est réduite (limite d'aire de répartition). Des études génétiques sont encore nécessaires pour mesurer l'ampleur de ce phénomène, mais il est évident que ces croisements sont une menace pour l'intégrité génétique de la souche sauvage.

Protection et conservation

Différentes mesures s'avèrent nécessaires pour garantir la survie de l'espèce:

- Interdire la commercialisation des pièges à mâchoires;
- Interdire la chasse au Chat haret « tigré » dans les zones de présence du Chat forestier ou organiser des captures sélectives du Chat haret;
- Prendre des précautions lors des travaux de débardage réalisés au printemps dans les zones où le Chat forestier se reproduit;
- Préserver les milieux de chasse de l'espèce: clairières, ourlets forestiers, prairies humides...
- Maintenir, dans les paysages de plaine, un maillage dense de couloirs boisés afin de favoriser la colonisation de nouveaux massifs et les échanges entre massifs occupés;
- Promouvoir une politique sylvicole visant à conserver la diversité de la forêt afin d'assurer au Chat forestier gîtes et nourriture (maintien des vieux arbres creux p. ex.);
- Sensibiliser le public et particulièrement les milieux cynégétiques au rôle écologique de l'espèce.

Pour en savoir plus...

- Parent, C.H. (1974).- Plaidoyer pour le Chat sylvestre. *L'Homme et la Nature*, vol. 10, encart enseignement, 16 pp.
- Schaumborg P. (1981).- Eléments d'écologie du chat forestier d'Europe. *La Terre et la Vie*, 35: 3-36.
- Piechocki, R. (1990).- *Die Wildkatze*. Neue Brehm Bücherel, Ziemsen Verlag, Wittenberg-Lutherstadt, 232 p.
- Libois, R.M. (1991).- Le Chat sauvage, *Felis silvestris silvestris* Schreber, 1777. *Cahiers d'Ethologie Appliquée*, 11(1): 81-90.
- Stahl, Ph. et Artois, M. (1992).- Statut et conservation du chat sauvage (*Felis silvestris*) en Europe et sur le pourtour de la mer Méditerranée. Rapport conseil de l'Europe TPVS91_62F, 56 pp.
- Stahl, Ph. et Léger, F. (1992).- Le Chat sauvage d'Europe. Encyclopédie des Carnivores de France, vol. 17, S.F.E.P.M., Nort-sur-Erdre, 50 pp.

AUTEURS: Roland Libois & Corinne Maréchal (Centrale Mammalogique Aves et Institut de zoologie de l'Université de Liège).

COORDINATION: ir P. Dewolf.

DESSINS: A.M. Massin. - PHOTO: R. Herman. - MISE EN PAGES: P. Feron.

EDITION: Service de la Conservation de la Nature et des Espaces verts du Ministère de la Région wallonne (1994).

DIFFUSION: Service Documentation et Communication de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement - 15, Avenue Prince de Liège - 5100 - Namur.



CONSERVATION DE LA NATURE